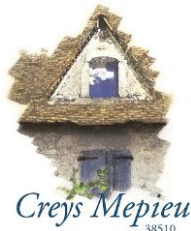





**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA  
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU  
POTABLE  
(RPQS-eau)  
De la commune de CREYS MEPIEU**

**Du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015**



Les informations et indicateurs définis par le décret n° 2007-675 du 02/05/2007 diffèrent selon les compétences du service.

Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs qui vous concernent, le présent modèle associe une icône à chacune des compétences d'un service d'eau potable :

production		La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eaux brutes, le pompage en sortie d'usine.
transfert		La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
distribution		La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

Il convient dès lors d'effacer les indicateurs ne concernant pas votre service, pour obtenir le contenu obligatoire de votre rapport.

---

## Table des matières

1. Caractérisation technique du service .....	1
Présentation du territoire desservi .....	1
Mode de gestion du service.....	1
Estimation du nombre d'habitants desservis .....	1
Nombre d'abonnés .....	1
Prélèvement sur les ressources en eau et importation d'eau brute .....	2
Production d'eau potable.....	2
Importation d'eau potable .....	2
Volumes comptabilisés aux abonnés, exportés et volumes vendus .....	3
Autres volumes.....	3
Récapitulatif des différents volumes (sur 365 jours).....	4
Linéaire de réseaux de desserte .....	4
2. Tarification de l'eau et recettes du service .....	5
Modalités de tarification .....	5
Facture d'eau type .....	6
Recettes d'exploitation 2014.2015 (en € HT) .....	6
3. Financement des investissements .....	7
Branchements en plomb .....	7
Montants financiers (en € HT) de la section d'investissement.....	7
État de la dette du service (en €) .....	7
Amortissements.....	7
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	8
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice 2014.2015 .....	8
4. Indicateurs de performance .....	9
Qualité de l'eau.....	9
Indice d'avancement de protection des ressources en eau .....	9
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	10
Rendement du réseau de distribution .....	10
Indice linéaire des volumes non comptés .....	11
Indice linéaire de pertes en réseau.....	11
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	12
5. Indicateurs supplémentaires pour les collectivités disposant d'une CCSPL .....	13
Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées.....	13
Délai maximal d'ouverture des branchements .....	13
Durée d'extinction de la dette de la collectivité .....	14
Taux de réclamations .....	14
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente .....	14
6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	15
Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité .....	15
Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	15
7. Tableau récapitulatif des indicateurs .....	16



# 1. Caractérisation technique du service

## Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **communal**

- Nom de la collectivité : **Commune de CREYS MEPIEU**
- Compétences liées au service :



- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Commune de CREYS MEPIEU – BOUVESSE-QUIRIEU**

## Mode de gestion du service



Le service est exploité en **régie directe**

## Estimation du nombre d'habitants desservis



	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014	du 1 <sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015	évolution
Nombre d'habitants desservis	1487	1536	3.29 %

## Nombre d'abonnés



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 30/06/2014		Nombre d'abonnés au 30/06/2015	
	Domestiques	Autres	Domestiques	Autres
<b>CREYS MEPIEU</b>	719 (711+8)		732 (725+7)	
<b>BOUVESSE-QUIRIEU</b>	3*		3*	

- \* **Les jardins d'arches- ANSELME – Au four et au moulin**

## Prélèvement sur les ressources en eau et importation d'eau brute



	Ressource : nature et implantation	Ressource équipée d'un compteur		Volume prélevé durant l'exercice 1 <sup>er</sup> juillet 2014- 30 juin 2015 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
1	Station de petit bois	<b>oui</b>	<del>non</del>	154 048	
<b>Total Prélevé :</b>				<b>154 048</b>	
	Import d'eau brute (service vendeur)	Canalisation équipée d'un compteur		Volume acheté durant l'exercice 1 <sup>er</sup> juillet 2014- 30 juin 2015 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
1		<b>oui</b>	<b>non</b>		
<b>Total d'eau brute achetée :</b>					

<sup>(1)</sup> cf. L'indice global du service au chapitre 4 : Indicateurs de performance.

### Observations :

- Relevé compteur juillet 2014 : 1 291 158
- Relevé compteur juillet 2015 : 1 445 206

### Production d'eau potable



Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution (ce volume est calculé sur une période de 365 jours) = **154 048 m<sup>3</sup>**

Si le volume produit total diffère du volume prélevé (importation d'eaux brutes et/ou usines de traitement générant des pertes, fuites entre le point de prélèvement et l'ouvrage de production, par exemple), prière d'indiquer le :

$$\text{Volume produit : } V_1 = 154\,048 \text{ m}^3 \text{ m}^3/\text{an}$$

### Importation d'eau potable



	Fournisseur (service vendeur)	Volume acheté durant l'exercice 2012 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
1	<b>NEANT</b>		
2			
<b>Total d'eau potable achetée : V<sub>2</sub></b>			

<sup>(1)</sup> cf. L'indice global du service au chapitre 4 : Indicateurs de performance.



## Volumes comptabilisés aux abonnés, exportés et volumes vendus



Acheteurs	Volumes comptabilisés du 1 <sup>er</sup> juillet 2014 Au 30 juin 2015
Abonnés domestiques	<b>728 + 7</b>
Autres abonnés	
<b>Total comptabilisé aux abonnés : V<sub>7</sub></b>	<b>110 945 m<sup>3</sup></b>
<u>Dont</u> volumes ayant fait l'objet de dégrèvements (fuites,...) : <b>D</b>	
<u>Dont</u> volumes non-facturés : <b>NF</b>	
<b>Total exporté vers d'autres services : V<sub>3</sub><sup>(3)</sup></b>	
Dont Service de .....	
<b>Total vendu (facturé) : V<sub>7</sub> - D - NF + V<sub>3</sub></b>	<b>110 945 m<sup>3</sup></b>

<sup>(1)</sup> Volumes issus de la relève des compteurs abonnés et d'exportation vers d'autres services d'eau potable

<sup>(2)</sup> Volumes calculés à partir des volumes comptabilisés et exportés durant l'exercice et de la durée écoulée entre les relèves de compteurs

<sup>(3)</sup> Dans le cas où le service vend de l'eau potable à d'autres services d'eau potable

## Autres volumes



	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015	évolution
Volume de service V <sub>9</sub> <sup>(1)</sup>	<b>360 m<sup>3</sup></b>	
Volume consommé non compté V <sub>8</sub> <sup>(2)</sup>	<b>100 m<sup>3</sup></b>	

<sup>(1)</sup> Volume – estimé – produit et utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges (calcul sur 365 jours). La méthode de calcul est explicitée ci-après : .....

<sup>(2)</sup> Volume – estimé – produit et utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation (calcul sur 365 jours). La méthode de calcul est explicitée ci-après : .....

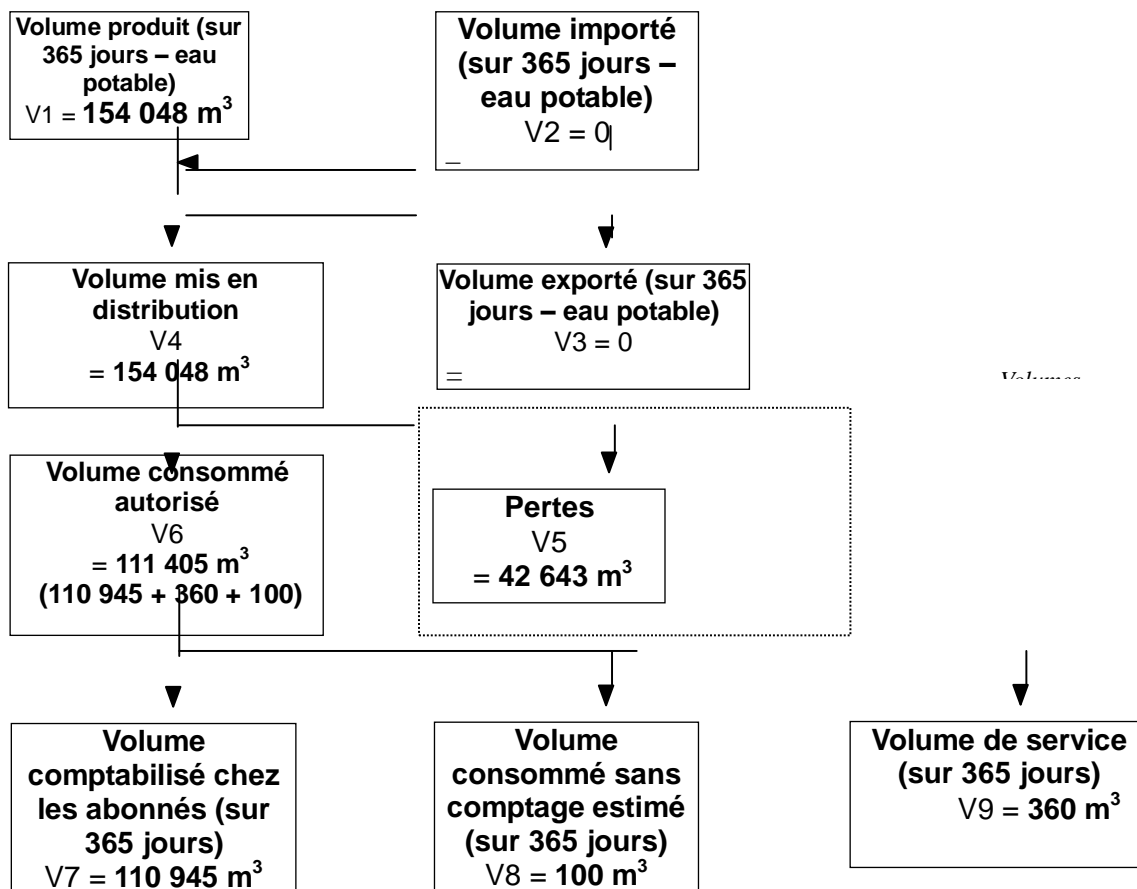
**360 m<sup>3</sup> = nettoyage des châteaux d'eau (Faverges 150 m<sup>3</sup>, Pusigneu 600 m<sup>3</sup> ; les briches 200 m<sup>3</sup>) utilisation d'un tiers de la capacité soit 300 m<sup>3</sup>. Plus 1 m<sup>3</sup> utilisé par poteaux à incendie soit 60m<sup>3</sup>.**  
**100 m<sup>3</sup> = consommation estimée pour les poteaux incendie de la commune d'ARANDON**

## Récapitulatif des différents volumes (sur 365 jours)



Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-675 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- $V_1$  ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- $V_2$  ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- $V_3$  ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- $V_4$  ou volume mis en distribution ( $V_1 + V_2 - V_3$ )
- $V_5$  ou pertes ( $V_4 - V_6$ )
- $V_6$  ou volume consommé autorisé ( $V_7 + V_8 + V_9$ )
- $V_7$  ou volume comptabilisé (Résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés ramené sur 365 jours)
- $V_8$  ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- $V_9$  ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



Les pertes estimées à 42 643 m<sup>3</sup> (154048 – 111 405) sont essentiellement dues à :

- Fuite borne incendie La Gorge : octobre novembre 2014 de 40m<sup>3</sup>/jour soit 2 800 m<sup>3</sup>
- Réservoir « les briches » : 10 000 m<sup>3</sup> (suite à la vidange du réservoir, défaillance du robinet flotteur)
- Fuite Malville (joint endommagé) de novembre 2014 à juin 2015 soit 24 800 m<sup>3</sup>
- Fuite la gorge rue du Ria : 50 m<sup>3</sup>/jour pendant le mois de juin 2015 soit 1 500 m<sup>3</sup>

## Linéaire de réseaux de desserte



Le linéaire de réseau de desserte s'entend comme la longueur des canalisations situées entre les unités de potabilisation (à défaut les réservoirs) et les points de raccordement des branchements des abonnés (branchements non compris) ou des unités de potabilisation jusqu'aux points de livraison d'eau en gros.

Le linéaire de réseau total (hors branchements) du service public d'eau potable est de **45** kilomètres au 31/12/2014.



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### Modalités de tarification



Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.

Les tarifs applicables aux 1er/07/2014 et 1er/07/2015 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/07/2014	Au 01/07/2015
<b>Part de la collectivité</b>			
Frais d'accès au service	Ouverture compteur	50.00 €	50.00 €
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement y compris location du petit compteur	20.00 €	20.00 €
	Abonnement y compris location du gros compteur	61.00 €	61.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tarif au m <sup>3</sup>	0.65 €	0.65 €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Assujettissement TVA <sup>(2)</sup>	<del>oui</del> non	<del>oui</del> non
Redevances	Modernisation des réseaux	0.150 €/m <sup>3</sup>	0.155 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique	0.280 €/m <sup>3</sup>	0.290 €/m <sup>3</sup>
	Préservation des ressources	0.068 €/m <sup>3</sup>	0.068 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 2013.06.01 du 12 juin 2013 – Révision du tarif des eaux du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.
- Délibération n° 2014.07.01 du 25 juin 2014 – Révision du tarif des eaux du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015.



## Facture d'eau type



Les tarifs applicables au 01/07/2013 et au 01/07/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs		Au 30/06/2014 en €	Au 30/06/2015 en €	Variation en %
Collectivité	Part fixe	20 €	20 €	0
	Prix du m <sup>3</sup> D'eau	78 €	78 €	0
Préservation des ressources – 0.068		8.16	8.16	0
Redevance de pollution domestique		33.60	34.80	
Modernisation des réseaux		18.00	18.60	
<b>Total</b>		<b>157.76</b>	<b>159.56</b>	
<b>Prix au m<sup>3</sup></b>		<b>1.314</b>	<b>1.329</b>	

<sup>(1)</sup> Plutôt que de remplir le tableau ci-dessus, la collectivité peut fournir à l'appui de son rapport deux factures d'eau, toutes deux calculées pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an, l'une avec les modalités tarifaires applicables au 01/01/2012 et l'autre avec celles applicables au 01/01/2013.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, sont ici listés les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.):

- **Les taxes redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux » sont imposées par l'Agence de l'Eau.**

### Recettes d'exploitation 2014-2015 (en € HT)



	Du 1 <sup>er</sup> /07/2013 au 30/06/2014	Du 1 <sup>er</sup> /07/2014 au 30/6/2015
Eau	66 432.79 € (102 204 m <sup>3</sup> )	72 114.37 € (110 945.38)
Taxes	45 446.62 €	50 064.48 €
compteurs	14 768.00 €	14 987.00 €
<b>Total</b>	<b>126 647.41 €</b>	<b>137 165.85 €</b>
Nouveaux branchements (2000 €)	8 000.00 €	4 000.00 €
Droit d'ouverture compteur (50 €)	2 100.00 €	3 100.00 €
Subventions (section exploitation uniquement)		
Contribution exceptionnelle du budget général		
<b>Total</b>	<b>136 747.41 €</b>	<b>144 265.85 €</b>

Du 1<sup>er</sup>/07/2013 au 30/06/ 2014

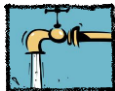
M. CHENEVAL, M. JEANNOT, M. PEYRIC, M. RANDI

Du 1<sup>er</sup>/07/2014 au 30/06/2015

M. BOUBAKEUR, Mme MAYEN

### 3. Financement des investissements

#### Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur induit une suppression des branchements en plomb.

Branchements en plomb changés en 2014/2015	nombre	0
	pourcentage <sup>(1)</sup>	%
Branchements en plomb restant à changer au 01/07/2015	nombre	0
	pourcentage <sup>(1)</sup>	%

<sup>(1)</sup> pourcentage calculé par rapport au nombre total de branchements en plomb

#### Montants financiers (en € HT) de la section d'investissement



<b>Montants des travaux engagés du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015</b>		
Schéma directeur alimentation d'eau potable (solde) (article 203)		10 900.00 €
Flotteur réservoir « les briches » - la lyonnaise des eaux		6 460.00 €
Remplacement pompe station de pompage – la Lyonnaise des eaux		9 850.00 €
Branchement réseau d'eau les Ecoux (PAINT)		3 670.83 €
Tampon AEP Daleigneu – B. BORDEL		725.00 €
Mise en conformité protection captage - BEIRA		630.00 €
	<b>Total</b>	<b>32 235.83 €</b>
<u>Montants des subventions pour ces travaux</u>		
Schéma d'alimentation en eau potable – Agence de l'eau		6 925.00 €
<u>Montants des contributions du budget général pour ces travaux</u>		

#### État de la dette du service (en €)



L'état de la dette au 31 décembre 2014 et 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette (montant restant dû)		
Montant remboursé durant l'exercice	capital	
	intérêts	

#### Amortissements



Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 66 541.98 € (63 955.39 + 2 586.59)

Pour l'année 2014, amortissement des subventions – 12 947.71 €

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 67 575.04 € (64 988.45 + 2 586.59).

Pour l'année 2015, amortissement des subventions – 12 947.71 €



## **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € H.T.
	€
	€
	€
	€
	€

## **Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice 2014-2015**



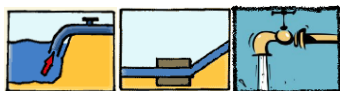
Suite à l'établissement du schéma directeur du réseau d'alimentation en eau potable de la commune, par REALITES ENVIRONNEMENT, la municipalité projette de lancer les travaux suivants :

- 5 opérations d'amélioration :
  - + Suppression d'un bouclage vers le hameau de la « Gorge »
  - + Abandon de l'ancienne canalisation en double entre les hameaux de Pusigneu et les briches
  - + Abandon d'une ancienne canalisation en double vers le hameau de Daleigneu
  - + Elimination des pics de débit sur le secteur du hameau de Faverges
  - + Réduction du temps de séjour sur le secteur du hameau de Faverges
  
- Interconnexion du réseau d'eau avec la commune de BOUVESSE-QUIRIEU. L'idée est d'utiliser cette interconnexion de secours dans les deux sens.



## 4. Indicateurs de performance

### Qualité de l'eau



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ex-DDASS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante : **100%**

$$\frac{12 - 0}{12} \times 100$$

(Nombre de prélèvements réalisés – nombre de prélèvements non-conformes) x 100  
Nombre de prélèvements réalisés

Analyses ...	Prélèvements réalisés	Prélèvements non-conformes	Taux de conformité
... microbiologiques	Puits le petit bois	0	100 %
... physico-chimiques	Puits le petit bois	0	100 %

### Indice d'avancement de protection des ressources en eau



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Délibération n° 10.08/2008 – abandon définitif de ressources en eau destinées à la consommation humaine (puits de Chogne)

Délibération n° 2010.05.07 – Mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine

Délibération n° 2014.02.07 – Puits de captage – mise en conformité

Préfecture de L'Isère n° 38-2014-00010 (N° IOTA) – PRELEVEMENT EN EAU SOUTERRAINE  
CAPTAGE DE Malville.

**00%** Aucune action de protection

**20%** Études environnementales et hydrogéologiques en cours- mai 2010 – Idées EAUX

**40%** Avis de l'hydrogéologue rendu – 03/07/2011 – Philippe MICHAL

**50%** Dossier déposé en préfecture – l'enquête administrative s'est déroulée du 26 novembre 2014 au 26 mai 2015

**60%** Arrêté préfectoral

**80%** Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

**100%** Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource (cf. indicateurs élémentaires au chapitre 1 : Caractérisation technique du service – prélèvement sur les ressources et importation d'eaux). Une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014/2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 50 %.



## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	
+ 10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	10
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	10
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.		

		AU 30/06/2015	évolution
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale		90 %	

## Rendement du réseau de distribution



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{(V_6 + V_3) \times 100}{V_1 + V_2}$$

$$\frac{(110\,945 + 0) \times 100}{154\,048 + 0} = 72,02 \%$$



A titre indicatif, de nombreux services ayant la compétence de distribution d'eau aux abonnés suivent également l'évolution de leur rendement primaire (non exigé par le décret), dont la formule est :

$$\frac{V_7 \times 100}{V_4} -$$

$$110\,945 / 154\,048 = 72,02 \%$$

		30/06/2015	évolution
Rendement		72,02 %	
Rendement primaire		72,02 %	

### Indice linéaire des volumes non comptés



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non-comptés se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

$$\frac{154\,048 - 110\,945}{365 \times 45}$$

		Au 30/06/2015	évolution
Indice linéaire des volumes non-comptés		2,62	

### Indice linéaire de pertes en réseau



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

$$\frac{154\,048 - 110\,945}{365 \times 45}$$

Perte = 43 103 m<sup>3</sup>

		30/06/2015	évolution
Indice linéaire de pertes en réseau		2,62	



## Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau de desserte renouvelé par la longueur du réseau de desserte. Le linéaire renouvelé **inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements ni les extensions de réseau. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.**

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
	0.500	0.100		

Pour l'année 2014/2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_{2010-11} + L_{2011-12} \mathbf{0.500} + L_{2012-13} \mathbf{0.100} + L_{2013-14} + L_{2014-15}}{5 \times 45 \text{ km}} \times 100 = \frac{\mathbf{60}}{225} = 0.27 \%$$

(5 x linéaire de réseau de desserte en kilomètres)

**Rue du Bois de Solière : 0.5 km**

**Impasse de Montchaut : 0.1 km**

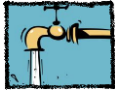




## 5. Indicateurs supplémentaires pour les collectivités disposant d'une CCSPL

Ces indicateurs sont exigés des collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), institution qui a vocation à faire participer les usagers à la vie de leurs services publics locaux.

### Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées



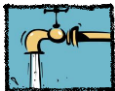
Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'interruptions de service non-programmées} \times 1000}{\text{Nombre d'abonnés du service}}$$

	Au 30/06/2014	Au 30/06/2015	évolution
Taux d'occurrence des interruptions de service	0	0	

### Délai maximal d'ouverture des branchements



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1 mois** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Le taux de respect de ce délai se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai} \times 100}{\text{Nombre total d'ouvertures de branchements}}$$

	Au 30/06/2014	Au 30/06/2015	évolution
Respect du délai de fourniture d'eau	100 %	100 %	



## Durée d'extinction de la dette de la collectivité



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

La durée d'extinction de la dette se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Encours de la dette au 31/12/2012}}{\text{Épargne brute annuelle}}$$

	Au 30/06/2014	Au 30/06/2015	évolution
Durée d'extinction de la dette			

## Taux de réclamations



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Le taux de réclamations se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite} \times 1000}{\text{Nombre total d'abonnés du service}}$$

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	évolution
Taux de réclamations			

## Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au **30/06/2015** est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Montant d'impayés TTC au titre de l'année 2011 tel que connu au 31/12/2012} \times 100}{\text{Montant facturé TTC (avec les redevances mais hors travaux) au titre de l'année 2011}}$$

	Au 30/06/2014	Au 30/06/2015	évolution
Taux d'impayés			

## 6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### **Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2014-2015, le service a reçu \_\_\_\_\_ demandes d'abandon de créances et en a accordé \_\_\_\_\_, pour un montant de \_\_\_\_\_ €.

**753.96 € FSL (deux abonnés).**

### **Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

## 7. Tableau récapitulatif des indicateurs

Codification	Indicateurs	Au 30/06/2014	Au 30/06/2015
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1432	1536
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1.314	1.329
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 mois	1 mois
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		90 %
P104.3	Rendement du réseau de distribution		72.02 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés		2.62
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau		2.62
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		50 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité		
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (si CCSPL)		0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (si CCSPL)		100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (si CCSPL)		0
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (si CCSPL)		
P155.1	Taux de réclamations (si CCSPL)		0